

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Garage Moderne pour la mise en oeuvre d'un chantier école qualification nouvelle chance "mécanique automobile" - Année 2012 - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au travers du projet FEDER 2007/2013 « *Soutenir le développement durable des quartiers sensibles* » dont elle est chef de file, la Communauté Urbaine de Bordeaux a inscrit la mobilité parmi les priorités en faveur des 13 communes regroupant 34 quartiers prioritaires de l'agglomération, avec comme double enjeu leur désenclavement et l'attractivité des territoires.

Par délibération n°2009-0232 du 10 avril 2009, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à répondre à l'appel à projet « *des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité* » 2009/2011 lancé par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. Cet appel à projet vise à favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et permet de soutenir des actions créant les conditions d'un désenclavement de ces quartiers et d'un accès facilité aux zones d'emploi.

A ce titre, la Communauté Urbaine a permis au Garage Moderne de se doter en nouveaux équipements de maintenance de véhicules (Cf. délibérations n°2009-0931 du 18 décembre 2009 et n°2010-0532 du 9 juillet 2010) pour lui permettre de tenir un rôle social vis à vis des demandeurs d'emploi et précaires, dans un contexte où la demande est en forte hausse pour les publics des quartiers prioritaires qui n'ont pas ou plus les moyens d'entretenir leur véhicule (22% des nouveaux adhérents en 2010, soit 159 personnes, bénéficiant de tarifs d'adhésions sociaux dans 70% des cas).

Elle a également soutenu dans ce cadre le développement d'un projet de formation à la mécanique auto pour des publics en difficulté d'insertion (Cf. délibération n°2011-0554 du 8 juillet 2011).

L'objectif poursuivi aujourd'hui est d'autoriser la CUB à signer une convention de partenariat pour fournir sur l'année 2012-2013, le support pédagogique nécessaire à la mise en œuvre du projet précité, intitulé « *chantier école qualification nouvelle chance* ».

Ce projet associe des enseignements théoriques, la pratique sur un support concret et des périodes d'activité en entreprises. Le contenu pédagogique est adapté et adaptable au public ciblé. Il doit permettre d'accéder à une qualification professionnelle totale ou partielle.

Les enseignements pratiques et théoriques sont réalisés intégralement au sein du bâtiment du Garage Moderne par la chef d'atelier, formatrice pour adultes.
Le centre de formation est équipé de tout le matériel pédagogique nécessaire à l'action.

Néanmoins, afin de placer les stagiaires dans une situation de pratique professionnelle, le Garage Moderne souhaite proposer du travail d'atelier sur des véhicules mis à disposition par la Communauté Urbaine de Bordeaux. La maintenance de ces véhicules portera sur les opérations fréquentes et de base comme le freinage, la vidange, l'échappement...

Il est aussi envisagé de demander à la Communauté Urbaine de disposer de véhicules déclassés du parc automobile qui serviront de véhicules école, en s'appuyant sur la délibération n°2006-0851 du 24 novembre 2006, relative à la réforme de biens meubles communautaires, considérant que le Garage Moderne poursuit des fins d'Intérêt Général affirmées au travers de ce projet de formation pour des publics précaires.

Un projet de convention, figurant en annexe de la présente délibération, précise les obligations de chaque partie signataire.

Les autres partenariats mis en œuvre dans ce chantier réunissent le Conseil régional d'Aquitaine, partenaire financier et organisme rémunérateur des stagiaires (via l'Accompagnateur Socio Professionnel en tant que stagiaire de la formation professionnelle), le Conseil Général de la Gironde, partenaire financier et l'ANFA (Fonds d'Assurance Formation de la Branche des Services de l'Automobile), partenaire pédagogique.

Informations budgétaires

Hormis les interventions techniques de personnels communautaires compétents et le don d'un véhicule de réforme, selon les disponibilités du moment, aucune participation financière de la Communauté Urbaine n'est envisagée pour cette action.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n°2007/0672 « FEDER 2007-2013 – Appel à projet quartiers sensibles »,

VU les délibérations communautaires n°2009/0232, n°2009-0931, n°2010-0532, n°2011-0554 relatives à l'appel à projet "des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009-2011 »,

VU la délibération communautaire n°2006-0851 relative à la réforme de biens meubles communautaires,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet chantier école qualification nouvelle chance porté par le Garage Moderne s'inscrit dans le prolongement de l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009-2011 », et permet d'agir en faveur de la mobilité et de l'emploi pour des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de l'agglomération,

DECIDE

ARTICLE 1:

De signer une convention de partenariat avec le Garage Moderne pour la durée de la première session de formation 2012-2013,

ARTICLE 2:

De faire don au Garage Moderne d'un véhicule de réforme qui servira de support pédagogique à la formation,

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

ARTICLE 4:

Ce projet n'a aucune incidence financière sur le budget communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2012

M. JEAN TOUZEAU